



Dakar, le 25 Avril 2022

Fonds d'Appui et de Développement de la Presse (FADP)

Communiqué N°001/22/FADP

Les membres du Conseil de Gestion du Fonds d'Appui et de Développement de la Presse (FADP) se sont réunis, le vendredi 15 avril 2022, dans la salle de Conférence du Ministère de la Culture et de la Communication, pour statuer sur les conditions d'éligibilité des entreprises de presse au FADP, conformément au code de la presse et au décret n° 2021-178 du 27 janvier 2021 fixant les modalités d'organisation et de fonctionnement du FADP.

A l'issue des travaux, le Conseil de Gestion a pris les décisions suivantes :

Le FADP est ouvert à toute entreprise de presse légalement constituée.

Les dossiers de demande sont reçus du 25 avril au 31 mai 2022, de 09h à 16h (jours ouvrables), à la Direction de la Communication (Ministère de la Culture et de la Communication, **Rond-Point Place de l'ONU, Bd Dial Diop X Bd du Canal 4, Dakar**) ou par mail : spdircom@gmail.com

Contacts : 77 513 69 69 / 77 406 60 74

Les critères retenus pour les différents supports (presse écrite, presse en ligne, radios privées, chaînes TV) sont listés ci-après:



FADP : CRITERES RETENUS POUR 2022

➤ PRESSE ECRITE

Critères	Notation
Etre légalement constituée en entreprise de presse et disposer d'un compte bancaire au nom de l'entité	Critère éliminatoire
1- Créer un nombre minimal de 5 emplois permanents dont une majorité de journalistes et de techniciens des médias disposant de la carte nationale de presse (A défaut, les journalistes et les techniciens doivent disposer du quitus du CORED et d'une attestation de dépôt du dossier à la commission). Les Contrats de travail doivent être visés par l'inspection du travail.	35 points
2- Respecter la Convention collective	25 points
3- - Dépôt légal (5 points), en versions papier ou numérique (dpdircom@gmail.com) - Périodicité (5 points) - Volume de tirage X Nombre de pages (5 points)	15 points
4- Qualité du contenu rédactionnel et éditorial	10 points
5- Etre immatriculé à l'IPRES et à la CSS, et être à jour de ses cotisations	10 points
6- Quitus fiscal	5 points
Total	100 points

NOTA : A l'examen du dossier, chaque sanction (avertissement, blâme) du CORED fait perdre 10 points.

25 Avril 2022



Rond-point Place de l'ONU, sur le Boulevard Dial DIOP X Boulevard du Canal IV - DAKAR

Sites web: www.culture.gouv.sn / www.dircom.sn

E-mail : spdircom@gmail.com / **Contacts :** 77 513 69 69 / 77 406 60 74

FADP : CRITERES RETENUS POUR 2022

➤ PRESSE EN LIGNE

Critères	Notation
- Etre légalement constituée en entreprise de presse et disposer d'un compte bancaire au nom de l'entité - Avoir au moins 1 an d'existence ininterrompue à la date de la sélection.	Critère éliminatoire
1- Disposer d'une équipe rédactionnelle d'au moins trois (03) journalistes détenteurs de la carte nationale de presse (A défaut, les journalistes et les techniciens doivent disposer du quitus du CORED et d'une attestation de dépôt du dossier à la commission). Les Contrats de travail doivent être visés par l'inspection du travail.	35 points
2- Respecter la Convention collective	25 points
3- Originalité et créativité du site - Qualité du contenu rédactionnel et éditorial	25 points
4- Etre immatriculé à l'IPRES et à la CSS, et être à jour des cotisations	10 points
5- Quitus fiscal	5 points
Total	100 points

NOTA : A l'examen du dossier, chaque sanction (avertissement, blâme) du CORED fait perdre 10 points.

25 Avril 2022



Rond-point Place de l'ONU, sur le Boulevard Dial DIOP X Boulevard du Canal IV - DAKAR

Sites web: www.culture.gouv.sn / www.dircom.sn

E-mail : spdircom@gmail.com / **Contacts :** 77 513 69 69 / 77 406 60 74

4

FADP : CRITERES RETENUS POUR 2022

➤ RADIOS COMMERCIALES

Critères	Notation
- Etre légalement constituée en entreprise de presse et disposer d'un compte bancaire au nom de l'entité - Emettre en FM de manière continue depuis au moins 1 an (source ARTP)	Critère éliminatoire
1- Créer un nombre minimal de 5 emplois permanents dont une majorité de journalistes et de techniciens des médias disposant de la carte nationale de presse (A défaut, les journalistes et les techniciens doivent disposer du quitus du CORED et d'une attestation de dépôt du dossier à la commission). Les Contrats de travail doivent être visés par l'inspection du travail.	35 points
2- Respecter la Convention collective	25 points
3- Nombre de fréquences exploitées / Nombre de stations radio fonctionnelles	25 points
4- Etre immatriculé à l'IPRES et à la CSS, et être à jour des cotisations	10 points
5- Quitus fiscal	5 points
Total	100 points

NOTA : A l'examen du dossier, chaque sanction (avertissement, blâme) du CORED fait perdre 10 points.

25 Avril 2022



Rond-point Place de l'ONU, sur le Boulevard Dial DIOP X Boulevard du Canal IV - DAKAR

Sites web: www.culture.gouv.sn / www.dircom.sn

E-mail : spdircom@gmail.com / **Contacts :** 77 513 69 69 / 77 406 60 74

4

FADP : CRITERES RETENUS POUR 2022

➤ CHAINES PRIVEES EN MODE TNT

Critères	Notation
- Etre légalement constituée en entreprise de presse et disposer d'un compte bancaire au nom de l'entité - Avoir signé avec le CNRA, la convention adossée à un cahier des charges pour la TNT - Diffuser de manière continue des programmes et des éditions d'informations	Critère éliminatoire
1- Créer un nombre minimal de 5 emplois permanents dont une majorité de-journalistes et de techniciens des médias disposant de la carte nationale de presse (A défaut, les journalistes et les techniciens doivent disposer du quitus du CORED et d'une attestation de dépôt du dossier à la commission). Les Contrats de travail doivent être visés par l'inspection du travail.	35 points
2- Respecter la Convention collective	25 points
3- Qualité du contenu éditorial et programmatique - Equipe rédactionnelle et plateaux d'information	25 points
4- Etre immatriculé à l'IPRES et à la CSS, et être à jour des cotisations	10 points
5- Quitus fiscal	5 points
Total	100 points

NOTA : A l'examen du dossier, chaque sanction (avertissement, blâme) du CORED fait perdre 10 points.

25 Avril 2022



Rond-point Place de l'ONU, sur le Boulevard Dial DIOP X Boulevard du Canal IV - DAKAR

Sites web: www.culture.gouv.sn / www.dircom.sn

E-mail : spdircom@gmail.com / **Contacts :** 77 513 69 69 / 77 406 60 74

9